



Communiqué de presse

Paris, le 28 janvier 2025

Ecocem lance la première unité de production de ciment bas carbone ACT à Dunkerque



Ecocem, leader européen indépendant des ciments bas-carbone annonce la construction de sa première unité de production dédiée à la technologie ACT sur son site dunkerquois. Cette nouvelle ligne sera opérationnelle dès 2026 et offrira une capacité de production de ciment ACT de plus de 300 000 tonnes par an.

Ce développement industriel permettra au site dunkerquois d'Ecocem d'augmenter significativement sa capacité de production totale de liants et ciments bas-carbone, dépassant ainsi les 1 000 000 tonnes par an. Cette unité renforcera durablement le positionnement de l'entreprise sur les marchés du Nord de la France, de l'Ile-de-France et à l'export.

Cette nouvelle installation, première mondiale concernant la technologie ACT d'Ecocem, garantira au territoire dunkerquois, à la Région Hauts-de-France, à la France et également à l'Union Européenne une avance de 7 à 10 ans dans la décarbonation du ciment.

Par ailleurs, cette unité contribuera à l'objectif de réduction de 70% de l'empreinte CO₂ du ciment (vs l'empreinte moyenne du ciment en France), performance unique qu'offre la technologie ACT. Elle permettra la pérennité des emplois existants et la création de nouveaux emplois, directs et indirects, dès 2025 sur le territoire dunkerquois, une zone AFR (zone d'Aide à Finalité Régionale), soutenue par l'Union Européenne.

En accélérant le déploiement d'une innovation applicable à l'échelle mondiale, Ecocem affirme son engagement à fournir une technologie capable de réduire radicalement les émissions carbone du ciment dès cette décennie.

Le projet industriel :

La création de cette nouvelle ligne de production essentiellement dédiée à ACT est portée par deux entités : Ecocem France et la joint-venture CALI SAS (70% Ecocem France et 30% CB Green).

Ce développement, dont la construction démarrera dès le 1^{er} semestre 2025, s'articule autour de l'installation d'un broyeur. Il sera complété par des installations de mélange et de stockage du liant ACT. Dès la mise en service de ces nouvelles installations, la capacité de production du liant ACT dépassera alors les 300 000 tonnes par an.

Les travaux préparatoires à ce chantier d'industrialisation sont en cours et le planning vise une commercialisation du liant ACT dès le deuxième semestre 2026.

Le montant total de l'investissement pour ce nouvel ensemble est de 50 millions d'euros. Il est notamment financé via un emprunt bancaire qualifié d'« emprunt vert » (Green Loan) par l'agence EthiFinance.

L'industrialisation d'une innovation, soutenue par les pouvoirs publics :

Le caractère innovant et stratégique de ce projet est reconnu et soutenu par les autorités françaises et locales. Elles ont accordé à Ecocem son premier financement public. Ainsi un accompagnement de 3,6 millions d'euros a été attribué dans le cadre de l'Appel à Projet "Première Usine" porté par France 2030. Ce financement est complété par des subventions de la Région Hauts-de-France et de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

France 2030, programme d'investissements porté par le gouvernement français, traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de l'économie par l'innovation technologique et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. L'objectif de France 2030 : «Convertir l'excellence de la recherche en réussites industrielles et productives».

Ces financements publics vont permettre à Ecocem et à son partenaire CB Green, filiale du Groupe CB, fournisseur de calcaire, et co-actionnaire d'une joint-venture créée avec Ecocem France, de garantir la première fabrication et la livraison du liant ACT depuis le site d'Ecocem de Dunkerque.

L'industrialisation du liant ACT ancrera durablement la compétitivité française et européenne dans un secteur clé de l'économie, celui de la production de ciment et de béton, tout en accélérant leur décarbonation.

Donal O'Riain, fondateur et directeur général du groupe Ecocem explique :

"L'industrialisation de la technologie ACT marque un tournant historique dans l'industrie du ciment. Le soutien des Autorités Publiques, notamment à travers France 2030, valide notre vision et notre capacité d'innovation. C'est une reconnaissance majeure pour Ecocem, qui reçoit son premier financement public depuis sa création en 2000.

Alors que les procédés de fabrication du ciment sont restés inchangés depuis 200 ans, ACT représente une véritable rupture technologique. Cette innovation permet de concilier décarbonation massive et performance, sans compromis sur la qualité ni impact significatif sur les coûts.

Dès 2026, nous serons en mesure de proposer au marché une solution déployable à l'échelle industrielle. Cette avancée, soutenue par des acteurs industriels majeurs et les pouvoirs publics, positionne la France et plus globalement l'Europe, à l'avant-garde de la décarbonation du ciment.»

La technologie ACT, véritable innovation de rupture :

Développée sur près d'une décennie de recherche intensive, ACT est une avancée majeure dans la décarbonation du ciment. Elle permet une réduction de 70% des émissions de CO₂ par rapport à la moyenne européenne des émissions du ciment. ACT atteint ce résultat en maximisant l'utilisation de matériaux alternatifs disponibles localement, connus sous le nom d'additions minérales (en anglais, SCM : Supplementary Cementitious Materials), tout en garantissant les caractéristiques de performance requises pour tout béton l'utilisant - notamment la durabilité, la maniabilité, la résistance mécanique et la performance-coût. ACT est une technologie exclusive qui utilise un mélange spécifique de minéraux et certains adjavants combinés à une distribution granulométrique optimisée. Elle peut être produite dans presque toutes les cimenteries existantes sans investissements ou modifications significatifs et ne nécessite aucun changement dans les pratiques de mise en œuvre sur chantier.

La technologie ACT a déjà été utilisée sur plus d'une vingtaine de chantiers pilotes en France, Belgique et Royaume-Uni. Elle a déjà obtenu une ETE (Evaluation Technique Européenne) à Bruxelles et est en cours de certification par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) en France. Les bétons réalisés à partir de la technologie ACT démontrent d'excellentes performances techniques et environnementales préparant une décarbonation significative de la construction.

À propos d'Ecocem :

Ecocem est un pionnier des technologies hautes performances permettant une réduction importante des émissions de CO₂ dans les secteurs du ciment et de la construction. Sa technologie innovante ACT permet de réduire de plus de 70 % l'empreinte carbone globale du processus traditionnel de fabrication du ciment. Depuis plus de 20 ans, Ecocem développe, fabrique et fournit du ciment et des solutions de construction bas carbone sur les marchés européens. L'entreprise opère depuis ses usines situées en France (Dunkerque et Fos-sur-Mer), aux Pays-Bas et en Irlande et produit annuellement plus de 2 millions de tonnes d'additions et ciment bas carbone. Du Grand Paris Express au stade Aviva de Dublin, en passant par la ligne ferroviaire à grande vitesse HS2 au Royaume-Uni, Ecocem a contribué à une réduction cumulée à ce jour de plus de 18 millions de tonnes d'émissions de CO₂.